

**MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE**

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
RÉVISÉ**

**Le plan d'action**

**SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Adoption : Le 19 avril 2005  
Entrée en vigueur : Le 20 mai 2005**

## LE PLAN D'ACTION

Le schéma d'aménagement et de développement présente au chapitre 2 les grandes orientations d'aménagement associées à ses objectifs et à ses actions (ou interventions). Le plan d'action (article 7, paragraphe 1.1 LAU) désigne quelques-unes de ces interventions que le conseil de la MRC reconnaît comme prioritaires dans la planification territoriale et son développement socio-économique. Aussi, le plan d'action présente-t-il des projets où la MRC est un promoteur important ou l'un des partenaires privilégiés. Il indique à ses partenaires locaux et au gouvernement et à ses mandataires ses priorités d'action en ce qui concerne l'implication dans la construction d'un équipement, d'une infrastructure, la mise en place d'un service ou dans une étude. Chaque intervention est non seulement décrite, mais elle est aussi placée dans son contexte, identifiant son promoteur, les partenaires du projet, les étapes de réalisation, l'échéance et le coût (s'il y a lieu).

La MRC de La Nouvelle-Beauce est une instance politique qui a joué un rôle important dans le développement de la vie économique et communautaire de la région. Son plan d'action indique aux autres intervenants, publics et privés, ses priorités et, du même coup, ses engagements pour les années à venir. Toutefois, avec le temps, des situations s'améliorent (ou se détériorent) et les priorités changent. Le plan d'action se veut souple et dynamique. Il peut présenter de nouvelles échéances ou de nouveaux projets; bref, il est rafraîchi à tous les ans par simple voie de résolution. À cet égard, cette souplesse devrait en faire un document de mise en œuvre du schéma beaucoup plus accessible et opérationnel.

Par ailleurs, on l'aura compris par l'ampleur et la diversité des projets et le conseil est le premier à le reconnaître, plusieurs de ces projets, identifiés à l'intérieur de ce plan d'action, ne verront peut-être pas le jour. La principale cause demeure la capacité limitée de plusieurs municipalités dans le financement des projets énoncés. D'autres raisons peuvent également surseoir à certains projets. En ce sens, le conseil n'est pas obligé envers le plan d'action ni aux projets qui y sont inscrits.

**Thème : La communauté**  
**Titre : Transport collectif en Nouvelle-Beauce**

**Description sommaire du projet :**

En 1999, des études en matière de transport adapté ont fait ressortir des besoins grandissants pour les personnes de 60 ans et plus qui n'étaient pas admissibles à ce service. On remarque de plus que beaucoup de personnes démunies ont des problèmes à se déplacer vers les centres de services ou pour leur travail ou simplement pour leurs loisirs. Au mois de juin 2001, les MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche ont sollicité leur CLSC respectif pour évaluer la pertinence de mettre en place un système de mise en commun des services de transport collectif.

Cette mise en commun consiste à mettre en place un système qui intègre l'ensemble des services existants sans nécessiter la mise en place d'une nouvelle structure de transport. Ces services sont :

- . Le transport scolaire
- . Le transport par taxi
- . Le transport adapté aux personnes handicapées
- . Le transport du réseau de la santé et des services sociaux
- . Le transport urbain

<b>Orientation</b>		<b>Objectifs</b>	<b>Localisation</b>	
Renforcer le partenariat et les échanges entre les municipalités, les différents organismes publics et la population.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'intégration à la communauté de personnes issues de toutes les strates de la société.</li> <li>- Faciliter l'accessibilité (d'un lieu ou d'un bâtiment) aux personnes sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.</li> <li>- Répondre aux besoins d'une population vieillissante.</li> </ul>	Territoire des MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche	
<b>Promoteurs</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Étapes</b>	<b>Échéance</b>	<b>Coût</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- MRC de La Nouvelle-Beauce</li> <li>- MRC de Robert-Cliche</li> <li>- CLSC et CHSLD de La Nouvelle-Beauce</li> <li>- CLSC Beauce-Centre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MTQ</li> <li>- CS Beauce-Etchemin</li> <li>- APPAT</li> <li>- Organismes communautaires</li> <li>- Propriétaires d'autobus et de taxis</li> <li>- CLD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de la situation.</li> <li>- Mise en place des services.</li> <li>- Démarrage des services.</li> </ul>	2002	À déterminer

**Thème :** La communauté  
**Titre :** Mise en commun de services et d'équipements

**Description sommaire du projet :**

Malgré la croissance démographique de la Nouvelle-Beauce, les projections à moyen terme laissent entrevoir un avenir reposant sur une population active vieillissante et un nombre élevé de personnes âgées. Ce vieillissement de la population, sa concentration à l'intérieur des noyaux villageois et de la ville obligent à une réorganisation des services et à un développement de nouveaux. Par ailleurs, les gouvernements supérieurs se sont retirés de plusieurs services offerts à la population tout en obligeant les municipalités à de nouvelles responsabilités sans (évidemment) de contribution à un financement adéquat. Une forme de partenariat s'impose donc. La Nouvelle-Beauce n'en n'est pas à ses premières armes : inspection municipale, Centre administratif régional, Centre de récupération et de gestion des déchets (CRGD), Véloroute de la Chaudière, Maison du tourisme.

Une mise en commun de services et d'équipements s'inscrit dans une démarche naturelle. Dans les années à venir, la MRC va évaluer l'implantation de services et d'équipements discutés par le conseil durant ces dernières années. La forme que peut prendre cette mise en commun n'est pas définie et toutes les formes de partenariat peuvent être considérées. Le premier critère demeure un partage équitable des coûts. Les services suivants seraient discutés en priorité :

- . Sécurité publique
- . Services professionnels – ingénieur forestier, ingénieur civil, agronome, informaticien
- . Inspection en bâtiments
- . Autres – analyse de l'eau potable, gestion des boues des installations septiques

Orientation		Objectifs	Localisation	
Renforcer le partenariat et les échanges entre les municipalités, les différents organismes publics et la population.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la concertation et les interventions des organismes publics sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.</li> <li>- Répondre aux besoins d'une population vieillissante.</li> <li>- Faciliter la prise en charge des nouvelles responsabilités municipales.</li> </ul>	Municipalités de la MRC	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
MRC	Municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de la situation.</li> <li>- Mise en place du (des) service(s).</li> <li>- Démarrage du (des) service(s).</li> </ul>	2004-2007	À déterminer

**Thème :** La communauté  
**Titre :** Réseau de communication interorganismes MRC/CLD/municipalités et développement des nouvelles technologies des communications et de l'information

**Description sommaire du projet :**

La Nouvelle-Beauce souhaite maintenir la vitalité de son dynamisme économique et social et renforcer l'ouverture de sa population sur le monde. Aussi, la MRC propose une appropriation des nouvelles technologies de communication et d'information. Dans un premier temps, cette liaison s'orienterait entre organismes publics : MRC/CLD/municipalités. Elle consisterait à :

- . Sensibiliser les municipalités à l'importance des nouvelles technologies de l'information.
- . Améliorer les équipements et l'interactivité entre organismes.
- . Présenter une vitrine dynamique de l'activité économique et sociale sur un portail « Nouvelle-Beauce ».
- . Profiter de l'accès à haute vitesse (fibre optique).
- . Développer diverses applications favorisant l'accès aux différents services et informations offerts par la MRC, le CLD et les municipalités.

Orientation		Objectifs	Localisation	
Renforcer le partenariat et les échanges entre les municipalités, les différents organismes publics et la population.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la concertation et les interventions des organismes publics sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.</li> <li>- Faciliter la prise en charge des nouvelles responsabilités municipales.</li> <li>- Améliorer l'accessibilité et l'utilisation des nouvelles technologies de communication et d'information.</li> </ul>	Territoire de la Nouvelle-Beauce	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CLD</li> <li>- Municipalités</li> <li>- CS Beauce-Etchemin</li> <li>- Entreprises privées</li> <li>- Gouvernements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des besoins.</li> <li>- Mise en place des services.</li> <li>- Démarrage des services.</li> </ul>	2004-2007	À déterminer

**Thème :** La communauté

**Titre :** Évaluation des limites des territoires administratifs

**Description sommaire du projet :**

Afin de renforcer les liens entre Saint-Lambert-de-Lauzon et les autres municipalités de la Nouvelle-Beauce, des activités de nature sociale, culturelle, économique devraient être présentées à cette population. L'objectif est de développer un sentiment d'appartenance à ce nouveau territoire administratif. Ces actions visent à moyen terme l'intégration (en douceur) de Saint-Lambert-de-Lauzon, sa population, aux services d'éducation et de santé.

Orientation		Objectif	Localisation	
Renforcer le partenariat et les échanges entre les municipalités, les différents organismes publics et la population.		Faciliter la concertation et les interventions des organismes publics sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.	Territoire de la Nouvelle-Beauce et Saint-Lambert-de-Lauzon	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Municipalités</li> <li>- CLD</li> <li>- CS Beauce-Etchemin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des besoins.</li> <li>- Mise en place des activités.</li> <li>- Évaluation.</li> </ul>	2005-2010	À déterminer

**Thème :** Le milieu rural

**Titre :** Possibilité d'un usage résidentiel le long de certains rangs

**Description sommaire du projet :**

À la suite de l'adoption du schéma, la MRC va entreprendre les démarches nécessaires à l'autorisation de quelques résidences le long de certaines routes et certains endroits ciblés. Ces endroits sont identifiés au chapitre 3 intitulé : Les grandes affectations du territoire. Les municipalités concernées sont Frampton, Sainte-Marguerite, Saint-Lambert-de-Lauzon et Scott. La MRC utilisera la possibilité offerte par l'article 59 et suivants de la LPTAA à savoir « ...qu'une MRC peut soumettre une demande (à portée collective) à la commission aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole. »

Orientation		Objectifs	Localisation	
Valoriser les secteurs de la Nouvelle-Beauce qui disposent d'un potentiel restreint.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître la présence d'usages non agricoles sur l'ensemble du territoire rural.</li> <li>- Favoriser une certaine cohabitation en milieu rural.</li> <li>- Consolider le secteur déstructuré le long de la rivière Chaudière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frampton</li> <li>- Sainte-Marguerite</li> <li>- Saint-Lambert-de-Lauzon</li> <li>- Scott</li> </ul>	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
MRC	Municipalités concernées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montage des dossiers.</li> <li>- Présentation à la CPTAQ.</li> </ul>	2005	À déterminer

**Thème : Le milieu urbain (le milieu rural et la communauté)**  
**Titre : Politique de résidence locale**

<b>Description sommaire du projet :</b>				
<p>La combinaison – vieillissement de la population et dénatalité – nous amène vers une problématique importante : comment conserver cette vitalité et ce dynamisme qui caractérisent si bien la Nouvelle-Beauce? De façon plus concrète, comment intervenir sur la dévitalisation (débutée) de nos milieux, rural et urbain? Comment assurer une relève dans tous les postes de fonctionnement de notre collectivité? Comment assurer une croissance démographique suffisante pour conserver l'école du village et les services de proximité?</p> <p>La MRC a la responsabilité légale de voir à la délimitation de l'espace à urbaniser et la planification des besoins en équipements et en infrastructures d'intérêt régional. Plus encore, ces moyens et ces obligations devraient être confortés par une politique de résidence locale.</p>				
<b>Orientation</b>		<b>Objectifs</b>	<b>Localisation</b>	
Renforcer la croissance des noyaux villageois comme centres de services locaux.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir un plus grand sentiment d'appartenance.</li> <li>- Renforcer l'identité économique, sociale et culturelle de chacune des communautés.</li> <li>- Rentabiliser les infrastructures d'utilité publique de même que les équipements communautaires.</li> <li>- Favoriser le développement résidentiel à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.</li> </ul>	Tout le territoire de la MRC	
<b>Promoteur</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Étapes</b>	<b>Échéance</b>	<b>Coût</b>
MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Municipalités</li> <li>- Chambre de commerce de la Nouvelle-Beauce</li> <li>- CLD</li> <li>- Centre local d'emploi</li> <li>- Promoteurs locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du projet de la Chambre de commerce.</li> <li>- Mesures des résultats.</li> <li>- Élaboration d'une politique.</li> </ul>	2005-2007	À déterminer

**Thème :** L'industrie  
**Titre :** Politique industrielle régionale

**Description sommaire du projet :**

La MRC de La Nouvelle-Beauce réalisera une politique industrielle régionale. Cette politique abordera trois points. Le premier point vise la gestion des espaces publics destinés à l'implantation d'entreprises manufacturières. Un cadre minimal d'implantation industrielle, régionale et locale, sera défini en relation avec la demande locale, les services et les infrastructures disponibles et l'offre (espace) régionale. Le deuxième point doit évaluer les besoins régionaux (emplois, ressources humaines et formation) afin de permettre le développement de certains créneaux et types d'entreprises. Le dernier point doit répondre s'il y a un besoin d'implanter un parc industriel régional, lequel répondra à des entreprises bien ciblées. Sa localisation, les coûts d'implantation et la répartition régionale des bénéfices, directs et indirects, feront partie du mandat du comité chargé de réaliser cette politique. Ce comité, coordonné par la MRC, sera formé de membres de la Commission d'aménagement de la MRC ainsi que de membres du CLD.

Orientation		Objectifs	Localisation	
Réaliser et mettre en œuvre une politique visant le développement des espaces industriels sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rationaliser l'utilisation de l'espace dans les parcs industriels des municipalités.</li> <li>- Favoriser une régionalisation de certaines activités industrielles.</li> <li>- Bénéficier des avantages économiques d'une concertation régionale vis-à-vis certains secteurs d'activités industrielles dont l'agroalimentaire, la transformation du bois et des métaux.</li> <li>- Développer de nouvelles infrastructures industrielles en fonction de besoins ciblés.</li> <li>- Prévoir l'expansion des parcs industriels municipaux en fonction des orientations de la politique.</li> <li>- Réduire l'empiètement dans la zone agricole.</li> </ul>	Territoire de la MRC	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CLD</li> <li>- Municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation du comité.</li> <li>- Analyse des besoins.</li> <li>- Proposition de travail.</li> <li>- Adoption de la politique.</li> <li>- Mise en œuvre.</li> </ul>	2004	À déterminer

**Thème :** Le tourisme, le patrimoine et la culture  
**Titre :** Engagement d'une ressource Villes et Villages d'Art et du Patrimoine (VVAP)

**Description sommaire du projet :**

Le réseau Villes et villages d'art et du patrimoine regroupe soixante promoteurs qui partagent une mission commune, celle de promouvoir et de mettre en valeur les arts, la culture et le patrimoine dans une optique de développement du tourisme culturel dans toutes les régions du Québec. L'entente pour le financement (salaire et frais afférents à la formation) couvre une période de trois années à raison de 50 % par année.

En Nouvelle-Beauce, la personne engagée devra soutenir un comité consultatif régional sur la culture, le paysage et le patrimoine (à former). Dans son mandat, elle aura à poursuivre l'inventaire du patrimoine bâti et à dégager les priorités d'intervention; à soutenir les inspecteurs en bâtiments dans leur travail auprès des citoyens propriétaires de bâtiments à valeur patrimoniale; porter une attention particulière à la problématique du recyclage des presbytères et de la mise en valeur des îlots paroissiaux; à travailler de concert avec les intervenants responsables de la politique culturelle de la ville de Sainte-Marie.

Orientation		Objectifs	Localisation	
Protéger et mettre en valeur l'identité régionale à travers son patrimoine bâti et ses paysages.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approfondir l'état des connaissances sur le patrimoine de la Nouvelle-Beauce.</li> <li>- Faciliter la prise de décision en matière de patrimoine bâti.</li> <li>- Renforcer l'offre touristique.</li> <li>- Caractériser et mettre en valeur les paysages remarquables de la Nouvelle-Beauce.</li> </ul>	Territoire de la MRC	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CLD</li> <li>- Municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation du comité.</li> <li>- Engagement de la ressource.</li> <li>- Réalisation des mandats.</li> </ul>	2007	À déterminer

**Thème :** Le tourisme, le patrimoine et la culture

**Titre :** Plan d'action régional sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti

**Description sommaire du projet :**

Le développement du récréotourisme en Nouvelle-Beauce a amené une prise de conscience sur la valeur de son patrimoine architectural. L'un des plus diversifiés en Beauce, il n'en demeure pas moins que sa banalisation s'est accélérée au fil des rénovations, voire des démolitions, du bâti résidentiel et même institutionnel. Les intervenants du milieu, qu'ils proviennent des organismes promoteurs (agent touristique) ou des municipalités (inspecteurs en bâtiments), ont peu d'outils, peu de moyens à leur disposition pour informer les propriétaires de la valeur historique (et économique) de ces bâtiments. Aidée par un comité consultatif sur le patrimoine, la personne établira une problématique régionale et déposera des orientations concernant les actions à entreprendre du type réglementaires, programmes, etc., dans le cadre de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine bâti.

Orientation		Objectifs	Localisation	
Protéger et mettre en valeur l'identité régionale à travers son patrimoine bâti et ses paysages.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approfondir l'état des connaissances sur le patrimoine de la Nouvelle-Beauce.</li> <li>- Faciliter la prise de décision en matière de patrimoine bâti.</li> <li>- Renforcer l'offre touristique.</li> <li>- Caractériser et mettre en valeur les paysages remarquables de la Nouvelle-Beauce.</li> </ul>	Territoire de la Nouvelle-Beauce	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Municipalités</li> <li>- CLD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problématique.</li> <li>- Analyse des besoins.</li> <li>- Propositions de travail.</li> <li>- Adoption de la politique.</li> <li>- Mise en œuvre.</li> </ul>	2007	À déterminer

**Thème :** Le tourisme, le patrimoine et la culture

**Titre :** Liens cyclables entre les villages et la Véloroute de la Chaudière

<b>Description sommaire du projet :</b>				
<p>À la suite de la construction de la Véloroute de la Chaudière, le ministère des Transports est invité à faciliter l'accès entre celle-ci et les noyaux villageois. La demande concerne l'amélioration des accotements des routes du réseau supérieur, identifiés sur la carte 27, de même qu'une signalisation adéquate. La MRC signale que seules les municipalités participant à l'entente disposent d'un lien reconnu avec la Véloroute de la Chaudière.</p>				
<b>Orientation</b>		<b>Objectif</b>	<b>Localisation</b>	
<p>Développer de nouvelles attractions et infrastructures touristiques adaptées aux caractéristiques du milieu.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la véloroute dans le cadre de la Route verte québécoise et s'assurer de sa jonction avec les municipalités participantes à l'entente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Isidore (route du Vieux-Moulin)</li> <li>- Scott (routes Desjardins et 173)</li> <li>- Sainte-Hénédine (rang Sainte-Thérèse)</li> <li>- Sainte-Marie (route 216 vers Saint-Elzéar et Sainte-Marguerite)</li> <li>- Saint-Elzéar (route 216)</li> <li>- Sainte-Marguerite (route 216)</li> </ul>	
<b>Promoteur</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Étapes</b>	<b>Échéance</b>	<b>Coût</b>
<p>MTQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Municipalités</li> <li>- Corporation de la véloroute</li> <li>- MRC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement.</li> <li>- Aménagement et signalisation.</li> </ul>	<p>2004-2007</p>	<p>À déterminer</p>

**Thème : Le tourisme, le patrimoine et la culture**  
**Titre : Auditorium de la polyvalente Benoît-Vachon**

**Description sommaire du projet :**

L'auditorium de la polyvalente Benoît-Vachon (Sainte-Marie) est une salle utilisée près de 200 jours par année par différentes clientèles scolaires, communautaires et professionnelles. Cette salle, construite en 1970, ne répond plus aux besoins des artisans et des artistes de la scène, non plus à la population désireuse d'assister aux spectacles qui y sont présentés.

Une concertation des milieux scolaires, municipaux et culturels a été entreprise au cours des dernières années. Un consensus est maintenant établi autour d'un projet commun, lequel se présente sous la forme suivante :

- . Accès et services à la clientèle entre autres par l'augmentation du nombre de sièges à 550, leur remplacement, l'acoustique de la salle ainsi qu'un hall d'entrée adapté à une salle de spectacles, etc.
- . Accès et services à la scène, entre autres débarcadère, entreposage, sonorisation, éclairage, modification de la scène, etc.

Orientation		Objectifs	Localisation	
Garantir un plus grand dynamisme de la vie artistique et culturelle en Nouvelle-Beauce.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à la demande de la population vis-à-vis ses besoins en services et en équipements culturels.</li> <li>- Doter la Nouvelle-Beauce d'un équipement moderne pour la pratique des arts de la scène.</li> </ul>	Sainte-Marie	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
CS Beauce-Etchemin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MRC</li> <li>- MCC</li> <li>- Ville de Sainte-Marie</li> <li>- Comité de spectacles</li> <li>- Gouv. fédéral</li> </ul>		2004-2005	± 2,3 M \$

**Thème :** Le tourisme, le patrimoine et la culture

**Titre :** Relais d'information touristique (1) et relais de type mobilier urbain (2)

**Description sommaire du projet :**

En complémentarité avec le réseau principal de bureaux d'information touristique (Bureau d'information touristique de la Nouvelle-Beauce), le plan directeur (PPAT) prévoit l'implantation de relais d'information touristique et de relais de type mobilier urbain. Concernant le relais d'information touristique, localisé à Frampton, il aurait les fonctions suivantes :

- . Structurer l'information touristique en amont des principales portes d'entrée touristique.
- . Compléter la diffusion de l'information nécessaire aux touristes en déplacement dans les circuits proposés (les Clochers).
- . Constituer un réseau d'arrêts ou de haltes sur le territoire.

Les relais de type mobilier urbain sont implantés sur certains sites d'attrait touristiques dans le but de favoriser l'arrimage entre les lieux d'intérêt. Les endroits proposés sont :

- . Maison Taschereau (Sainte-Marie)
- . Église de Saint-Isidore (Saint-Isidore)

Orientation		Objectifs	Localisation	
Développer de nouvelles attractions et infrastructures adaptées aux caractéristiques du milieu.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer ce secteur d'activité économique (tourisme).</li> <li>- Favoriser le développement du tourisme culturel en Nouvelle-Beauce.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frampton (RIT)</li> <li>- Sainte-Marie et Saint-Isidore (autres relais)</li> </ul>	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Municipalités</li> <li>- CLD</li> <li>- Destination Beauce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des besoins.</li> <li>- Identification et localisation des sites.</li> <li>- Financement.</li> <li>- Implantation.</li> </ul>	2005	1 X 28 000 \$ 2 X 7 500 \$

**Thème :** Le tourisme, le patrimoine et la culture

**Titre :** Étude sur le financement et la participation à certaines activités, organismes et équipements culturels régionaux

**Description sommaire du projet :**

La Ville de Sainte-Marie a adopté une politique culturelle en 2000. Quatre axes d'intervention ont été définis, lesquels touchent les arts de la scène, le patrimoine, les lettres et les arts visuels. Un plan d'action pour 2001-2002 et 2003 a été déposé à la Ville et identifie la MRC comme partenaire sur des sujets importants concernant plus spécifiquement le patrimoine (architecture, paysage, circuit entre autres) et les arts de la scène (auditorium).

La MRC reconnaît l'importante contribution de la Ville dans les services et les équipements et les infrastructures mis à la disposition du public, local et régional. Aussi, elle demande à être interpellée et impliquée dans le plan d'action de façon formelle. Elle propose également une étude sur le financement des activités à caractère régional. Une table de concertation Ville/MRC serait mise en place et un rapport serait remis aux élus. Ce rapport identifierait ce qui est de caractère régional et comment la MRC, les municipalités locales, le CLD et les autres intervenants du milieu (des affaires entre autres) pourraient être impliqués et pourraient bénéficier, voire augmenter la participation aux activités.

Orientation		Objectifs	Localisation	
Garantir un plus grand dynamisme de la vie artistique et culturelle en Nouvelle-Beauce.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à la demande de la population vis-à-vis ses besoins en services et en équipements culturels.</li> <li>- Reconnaître la place de Sainte-Marie comme pôle culturel régional.</li> <li>- Doter la Nouvelle-Beauce d'un équipement moderne pour la pratique des arts de la scène.</li> </ul>	Sainte-Marie et le territoire de la MRC	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sainte-Marie</li> <li>- CLD</li> <li>- Municipalités</li> <li>- MRC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de la démarche.</li> <li>- Analyse des besoins.</li> <li>- Dépôt du rapport et des recommandations.</li> </ul>	2007	

**Thème :** L'environnement

**Titre :** Définir un portrait de l'agriculture en Nouvelle-Beauce

**Description sommaire du projet :**

La Nouvelle-Beauce dispose d'un secteur agricole extrêmement dynamique et prospère. Le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole est venu freiner cette croissance. Les territoires municipaux, qui ne peuvent répondre aux normes reposées sur la base d'un bilan du phosphore, ont été identifiés comme « zones d'activités limitées (ZAL) ». Seul un traitement complet et la sortie de ce produit à l'extérieur permettront à une entreprise agricole d'augmenter son cheptel. Le dynamisme de la classe agricole est-il en danger? Est-ce que le territoire de la Nouvelle-Beauce peut supporter plus d'unités animales? Est-ce que le sol, l'eau, l'air ont encore cette capacité? Les impacts sur la population d'une telle concentration sont-ils connus et présentent-ils des inconvénients à sa santé? Autant de questions sans réponse mais qui méritent une attention particulière de la part des élus. La MRC demande au Comité consultatif agricole de brosse ce tableau et de fournir des réponses à ce questionnement. Ce dossier est une priorité pour le conseil de la MRC.

Orientation		Objectifs	Localisation	
Protéger et valoriser l'activité agricole dans une perspective de développement durable.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la pérennité de l'agriculture en matière d'occupation du territoire et de développement économique.</li> <li>- Respecter la capacité de support des milieux physique et humain.</li> <li>- Informer la population sur la situation économique et environnementale de l'agriculture en Nouvelle-Beauce.</li> </ul>	Territoire de la MRC	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Municipalités</li> <li>- UPA</li> <li>- MAPAQ</li> <li>- MENV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le mandat.</li> <li>- Monter un projet auprès de la FAQDD.</li> <li>- Réaliser le projet.</li> <li>- Assurer le suivi en fonction des résultats.</li> <li>- Informer la population sur la situation économique et environnementale reliée à l'agriculture.</li> </ul>	2005-2007	À déterminer

**Thème : L'environnement**  
**Titre : Protection des prises d'eau municipales**

**Description sommaire du projet :**

Le Règlement sur la qualité de l'eau potable, en vigueur depuis juin 2001, prévoit de nombreux tests et contrôles auprès des gestionnaires des réseaux publics et privés de distribution d'eau de consommation. Ces tests assureront aux consommateurs une eau de qualité. Mais qu'en est-il de la quantité, de sa disponibilité et de qualité à la source? La MRC et les municipalités n'ont pas d'information quant à la disponibilité à long terme et à la vulnérabilité des sources d'approvisionnement. Compte tenu du risque potentiel qu'occasionnent l'intensité de l'activité agricole et les difficultés éprouvées ces dernières années à trouver de nouvelles sources, une étude hydrogéologique sera réalisée sur chaque territoire municipal, gestionnaire d'un réseau d'aqueduc. L'étude doit fournir des informations sur l'aire de captage et la gestion des usages à la surface. Les municipalités verront à appliquer les informations recueillies et s'adjoindre, si besoin, les services des clubs agroenvironnementaux afin de planifier avec les propriétaires (agriculteurs) les activités possibles et interdites.

Orientation		Objectifs	Localisation	
Conserver et mettre en valeur la ressource « eau ».		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la pérennité de la ressource « eau » sur le territoire dans l'ensemble du territoire.</li> <li>- Protéger l'écosystème associé à cette ressource.</li> <li>- Pourvoir à l'approvisionnement en eau de consommation de qualité pour l'ensemble des citoyens de la Nouvelle-Beauce.</li> </ul>	Toutes les municipalités, sauf Saint-Isidore, Saints-Anges, Sainte-Hénédine et Saint-Elzéar.	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
MRC	Municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition d'un projet standard d'étude hydrogéologique.</li> <li>- Réalisation des études.</li> <li>- Application sur le terrain des recommandations.</li> <li>- Application réglementaire.</li> </ul>	2006	À déterminer

**Thème : L'environnement**

**Titre : Plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables**

**Description sommaire du projet :**

Rappelons que l'entrée en vigueur du premier schéma d'aménagement a nécessité plus de deux années de négociations avec le ministère de l'Environnement. Le litige portait sur l'utilisation de quelques terrains vacants en zone inondable, sur réseau d'aqueduc et d'égout. Une vingtaine de terrains étaient alors en jeux. La MRC refera cet exercice. La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables prévoit un mécanisme qui permet de prendre en considération certaines situations particulières. Ainsi, compte tenu de la localisation des noyaux urbains dans la plaine d'inondation de la rivière Chaudière de Vallée-Jonction, de Sainte-Marie et de Scott et du degré d'artificialisation de certaines rives, la MRC réalisera un plan de gestion tel que prévu dans la politique.

Orientation		Objectifs	Localisation	
Conservier et mettre en valeur la ressource « eau » dans l'ensemble du territoire.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger l'écosystème associé à cette ressource.</li> <li>- Viser une approche globale, par bassin versant, dans la recherche de solutions concernant les inondations de la rivière Chaudière.</li> <li>- Conservier et améliorer la qualité des berges des cours d'eau.</li> </ul>	Vallée-Jonction, Sainte-Marie, Scott	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Municipalités</li> <li>- MENV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation de la situation.</li> <li>- Visite sur le terrain.</li> <li>- Rédaction du plan de gestion.</li> <li>- Mise en œuvre.</li> </ul>	2004-2005	À déterminer

**Thème :** L'environnement

**Titre :** Gestion des installations septiques sur le territoire

**Description sommaire du projet :**

Rurale à près de 60 %, la population de la Nouvelle-Beauce est toujours plus importante à l'extérieur des noyaux urbains. Les résidences doivent donc être munies d'une installation de traitement des eaux usées autonome et fonctionnelle. C'est le cas pour toute nouvelle résidence construite à partir de 1983 (RCI). La municipalité de Saint-Isidore a instauré un plan d'action qui vise, à moyen terme, à rendre efficaces toutes les installations septiques trouvées sur son territoire. Elle subventionne une partie des coûts d'implantation d'une nouvelle installation (pour une résidence existante). Les municipalités sont invitées à calquer ce programme.

Orientation		Objectifs	Localisation	
Conserver et mettre en valeur la ressource « eau » dans l'ensemble du territoire.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la pérennité de la ressource eau sur le territoire.</li> <li>- Protéger l'écosystème associé à cette ressource.</li> <li>- Pourvoir à l'approvisionnement en eau de consommation de qualité pour l'ensemble des citoyens de la Nouvelle-Beauce.</li> </ul>	Les municipalités de la Nouvelle-Beauce	
Promoteur	Partenaires	Étapes	Échéance	Coût
MRC	Municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les besoins par les municipalités.</li> <li>- Établir les règles de subvention.</li> </ul>	2006-2009	À déterminer

Tableau synthèse des actions à réaliser 2004-2010

Projets	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Financement du transport adapté et collectif	x	x	x	x	x	x	x
Mise en commun de services	x	x	x	x			
Réseau de communication interorganismes	x	x	x	x			
Évaluation des limites des territoires administratifs		x	x	x	x	x	x
Possibilité d'un usage résidentiel le long de certains rangs		x					
Politique de résidence locale		x	x				
Politique industrielle régionale		x	x				
Personne-ressource VVAP				x			
Plan d'action sur le patrimoine bâti					x	x	
Liens cyclables entre les villages et la véloroute	x	x	x	x			
Auditorium de la polyvalente B.-Vachon	x	x					
Relais d'information touristique		x					
Étude sur le financement régional de certaines activités et équipements culturels				x			
Définir un portrait de l'agriculture en Nouvelle-Beauce		x	x	x			
Définition de l'aire de captage des prises d'eau municipales	x	x	x		x	x	
Plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables	x	x					
Programme d'amélioration des installations septiques			x				